

Marché du carbone liés de la Californie, de l'Ontario et du Québec – Rapport des soldes des comptes agrégés

Ce rapport présente le sommaire des droits d'émission détenus dans les comptes du système électronique de suivi des droits d'émissions (CITSS) par les émetteurs et les participants des programmes liés de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre de la Californie (CA), de l'Ontario (ON) et du Québec (QC). Les soldes sont présentés par types de droits d'émission (unités d'émission par millésime et crédits compensatoires par type de projet) et sont agrégés pour chaque type de compte. À moins que le gouvernement participant qui délivre le droit d'émission ne soit précisé entre parenthèses, tous les droits d'émission peuvent être mis en circulation par l'un ou l'autre des gouvernements partenaires. Les émetteurs et les participants du marché lié peuvent détenir les comptes suivants : compte général, compte de conformité et compte à usage limité (entités de la Californie seulement). Les comptes des gouvernements participants sont les suivants : électricité renouvelable volontaire (CA); vente aux enchères, mise en circulation et allocation; retrait; invalidation; réserve; intégrité environnementale (QC), provision pour les projets forestiers (CA).

Cette information a été extraite du système de suivi des droits d'émission CITSS (Compliance Instrument Tracking System Service) à midi (HAE) et à 9 h (HAP) le 3 avril 2018. Cette information est spécifique aux soldes des comptes des émetteurs et des participants inscrits au système CITSS conformément aux règlements de la Californie, de l'Ontario et du Québec. Le rapport inclut tous les droits d'émission mis en circulation dans le marché du carbone lié et présente un sommaire par types de droits d'émission, indépendamment du gouvernement qui a mis en circulation ces droits (par exemple, les soldes des comptes des unités d'émission du millésime 2017 incluent toutes les unités d'émission 2017 délivrées par CA, ON ou QC). Les soldes des comptes des entités peuvent contenir des droits d'émission (unités d'émission ou crédits compensatoires) délivrés par tous les gouvernements partenaires. Ce rapport est généralement mis à jour le troisième jour ouvrable de chaque trimestre. Toutefois, certains jours fériés peuvent affectés la date de parution du rapport.

Millésime	Comptes des émetteurs et participants			Comptes des gouvernements participants					Tous les comptes	
	Général	Conformité	Compte à usage limité (CA)	Électricité renouvelable volontaire (CA)	Enchères + mise en circulation + allocation	Retrait*	Invalidation	Réserve	Intégrité environnementale (QC)	Total
2013	3 410 639	773 592	0	74 053	820	179 876 050	0	0	4 846	184 140 000
2014	10 559 406	8 232 426	0	798 500	78 150	161 395 393	0	7 125	0	181 071 000
2015	82 778 739	213 757 959	0	986 250	114 055	143 770 997	0	0	0	441 408 000
2016	129 428 646	216 701 493	0	956 000	69 686 147	10 986 948	0	7 166	0	427 766 400
2017	192 714 060	303 732 254	0	926 000	51 539 167	524 719	0	0	0	549 436 200
2018	167 812 038	92 985 056	48 720 087	895 750	207 112 565	144 304	0	0	0	517 669 800
2019	11 911 823	152 177	0	865 750	486 027 950	0	0	0	0	498 957 700
2020	30 837 248	147 152	0	835 500	448 328 900	0	0	0	0	480 148 800
2021	8 576 000	0	0	0	469 778 700	0	0	0	0	478 354 700
2022	0	0	0	0	461 625 300	0	0	0	0	461 625 300
2023	0	0	0	0	444 805 500	0	0	0	0	444 805 500
2024	0	0	0	0	427 876 100	0	0	0	0	427 876 100
2025	0	0	0	0	411 146 700	0	0	0	0	411 146 700
2026	0	0	0	0	394 226 900	0	0	0	0	394 226 900
2027	0	0	0	0	377 398 450	0	0	0	0	377 398 450
2028	0	0	0	0	360 678 650	0	0	0	0	360 678 650
2029	0	0	0	0	343 749 250	0	0	0	0	343 749 250
2030	0	0	0	0	326 929 450	0	0	0	0	326 929 450
Crédits pour réduction hâtive (QC)	50 531	38 818	0	0	0	1 950 677	0	0	0	2 040 026
Unités d'émission de la réserve du ministre	401 717	424 960	0	0	52 400 000	0	0	239 954 423	0	293 181 100
Unités d'émission – sous-total	638 480 847	836 945 887	48 720 087	6 337 803	5 333 502 754	498 649 088	0	239 968 714	4 846	7 602 610 026
Californie - crédits compensatoires										
Projets de foresterie (États-Unis) *	45 194 989	5 405 213	0	0	0	16 232 996	0	0	0	66 833 198
Projets de foresterie urbaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projets de substances appauvrissant la couche d'ozone	4 817 091	2 041 373	0	0	0	9 429 192	88 955	0	0	16 376 611
Projets de fosse à lisier	1 946 873	669 115	0	0	63 671	1 749 787	0	0	0	4 429 446
Projets de capture de méthane issu d'une mine	1 827 267	245 096	0	0	0	2 805 735	0	0	0	4 878 098
Projet de culture de riz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Québec - crédits compensatoires										
Destruction de SACO	474 764	0	0	0	0	0	0	0	9 689	484 453
Lieux d'enfouissement - Destruction du CH4	77 145	0	0	0	0	0	0	0	2 395	79 540
Crédits compensatoires – sous-total	54 338 129	8 360 797	0	0	63 671	30 217 710	88 955	0	12 084	93 081 346
TOTAL	692 818 976	845 306 684	48 720 087	6 337 803	5 333 566 425	528 866 798	88 955	239 968 714	16 930	7 695 691 372

Note: L'Ontario s'est jointe aux systèmes liés de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec et de la Californie le 1er janvier 2018. Dès lors, les droits d'émission émis par l'Ontario sont devenus fongibles à ceux émis par le Québec et la Californie.

Note: Le budget d'unités d'émission de la Californie pour la période post-2020 reflète la plus récente révision réglementaire approuvée par le California Air Resources Board (CARB), entrée en vigueur le 1er octobre 2017. Conformément à la loi AB 398 (AB 398; Chapitre 135, Statuts de 2017), le CARB doit conduire une évaluation des budgets d'unités d'émission de la Californie dans le cadre de la prochaine ronde de modifications réglementaires, afin de déterminer si des changements sont nécessaires. En vertu de la résolution 17-21 du conseil d'administration du CARB prise lors de l'adoption des amendements réglementaires entrés en vigueur le 1er octobre 2017, le conseil d'administration du CARB a instruit le chef de la direction du CARB d'initier un processus de modification réglementaire visant à mettre en place les exigences établies par la loi AB 398. Le 12 octobre 2017, le CARB débutait ce processus de modification réglementaire.

* Le transfert volontaire de droits d'émission vers les comptes de retrait des gouvernements est permanent et ne contribue pas à satisfaire à une obligation de conformité d'un émetteur.

+ Il y a également 12 642 852 crédits compensatoires provenant du protocole Projets de foresterie (États-Unis) dans le compte provisionnel pour les projets forestiers (Californie seulement).